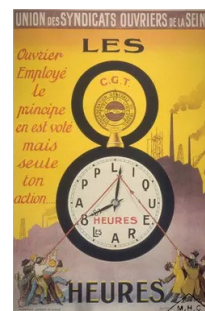




**Manifestations du 1<sup>er</sup> mai :  
tous ensemble contre la rapacité patronale et la violence gouvernementale !**

Comme tous les ans, la journée du 1<sup>er</sup> mai est l'occasion de se retrouver pour porter haut et fort les valeurs défendues par la CGT. Malgré les années qui passent, nos combats restent d'actualité : **lutte contre l'austérité, pour l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale les libertés et la paix juste et durable dans le monde !**

Le 1<sup>er</sup> mai 1886 est d'abord une manifestation à Chicago, réprimée par la police où les ouvriers réclamaient la journée de 8 heures. En France, les premiers défilés du 1<sup>er</sup> mai ont lieu dès 1890. Le 1<sup>er</sup> mai 1891, à Fourmies, les forces de l'ordre mettent fin à une manifestation festive revendiquant aussi la **journée de 8h** : 9 personnes, âgées de 11 à 30 ans, sont tuées. On retiendra par la suite les manifestations de 1919, année d'adoption de la journée de 8 heures, et de 1936, deux jours avant les élections législatives qui ont porté le Front Populaire à la tête du gouvernement.



Il faudra attendre 1968 pour se donner rendez-vous chaque année dans les cortèges en France, portant différentes revendications, selon l'actualité du moment : 1975 pour la fin de la guerre du Vietnam ou encore 2002 pour lutter contre les idées racistes et propositions antisociales du Front National présent au second tour de l'élection présidentielle.

**Oui à la semaine de 4 jours, non à la semaine en 4 jours !**

Une note de cadrage a été publiée en date du 22 mars 2024 par la Direction Générale de l'administration de la fonction publique, sur l'expérimentation de la semaine en 4 jours.

À l'Insee, même s'il n'y a encore rien de concret en termes d'application de cette note pour le moment, certains services en DR ont déjà sollicités les agents ! Si phase d'expérimentation il doit y avoir, elle doit être encadrée avec obligation de réduire le temps de travail et être négociée avec les organisations syndicales.

Cette nouvelle mesure, si elle est appliquée, pourrait se traduire, en fonction des établissements par :

Semaine de 5 jours (actuellement)	Semaine de 5 jours en 4 jours (expérimentation)
Choix possible entre 3 cycles horaires	Cycle horaire de 36 h, soit des demies-journées de 4h30
Nombre de congés : 25	Nombre de congés : 25
Nombre de RTT : 14	Nombre de RTT : 5
Nombre de journées de récupération horaires variables : cela dépend du cycle horaire choisi, jusqu'à deux par mois	La journée de travail ne devant pas dépasser 10 h, il ne sera quasiment plus possible de poser de journées de récupération horaires variables 🚫
2 jours de télétravail fixes par semaine	1 jour de télétravail fixe par semaine

✶ D'autant plus qu'il était possible, jusque début 2020, de prendre 2,5 journées de récupération horaires variables par mois à Caen... et donc de faire déjà, en complétant avec des RTT, des semaines en 4 jours !

À Saint-Quentin-en-Yvelines, les agents avaient même droit à 4 jours de récupération par mois, ils avaient donc toute latitude pour faire leur semaine en 4 jours ! La direction avait alors décidé de réduire ce nombre à 2 jours par mois maximum pour tous les établissements de l'Insee à l'occasion d'une harmonisation par le bas des règlements intérieurs sur laquelle elle était passée en force...

Elle fait donc aujourd'hui marche arrière en recherchant désespérément des services volontaires, prêts à expérimenter cette semaine en 4 jours sans la flexibilité qu'offraient les récupérations horaires variables ! La direction sait-elle seulement ce qu'elle veut ??

Pour la CGT, le meilleur moyen de mieux concilier vie professionnelle et privée, c'est le passage aux **32 heures** hebdomadaires, avec l'accord des salariés et **sans baisse de salaire horaire, ni intensification du rythme de travail, et avec des embauches**. Seule la baisse organisée du temps de travail permettra de créer durablement de l'emploi.



Pour aller plus loin... Petit historique de la conquête du temps libre depuis le début du XXe siècle :

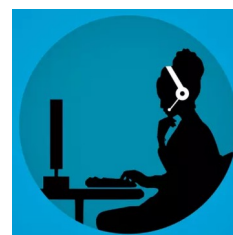
[https://www.youtube.com/watch?v=Uf\\_hITKKmaQ&t=631s](https://www.youtube.com/watch?v=Uf_hITKKmaQ&t=631s)

## Actualités normandes

### La situation dans les Pôles Insee Contact (PIC)

Une visite du PIC à Rouen par la FS a eu lieu le 17 avril, en présence de l'administration. Depuis plusieurs mois, les agents du PIC constatent une nette **dégradation de leurs conditions de travail**, en particulier depuis la mise en place du guichet unique. Les appels et mails relatifs à Sirene sont de plus en plus nombreux et ne concernent, la plupart du temps, pas l'Insee, mais l'Inpi. Il en ressort un **mal être général des agents**, un sentiment de dévalorisation et de perte d'intérêt dans leurs missions.

La MOA semble insensible au mal-être des agents et ce, malgré plusieurs actions menées : **grève, pétition, fiche d'intention de mobilité**... Lors du GT de CSA national du 12 mars, la secrétaire générale a méprisé la grève des agents du PIC et a même tourné en ridicule cette mobilisation en calculant un taux de gréviste sur l'ensemble du personnel de l'Insee et non des PIC. Cette attitude inacceptable en dit long sur la capacité d'écoute et de dialogue d'une direction trop haut perchée pour entendre.



La CGT soutient évidemment les agents du PIC et demande à ce que la MOA prenne en considération leurs sollicitations, et que les CDD soient titularisés s'ils le souhaitent ou remplacés par des titulaires.

## Compte-rendu du Comité Social d'Administration (CSA) en Formation Spécialisée (FS)

Voici les dépenses qui ont été retenues sur le budget de la FS et pour lesquelles la CGT a voté pour :

- une enveloppe de 8 000 € à destination des médecins de prévention et des assistants de prévention pour les **aménagements de postes** ;
- la mise en place d'un **exercice incendie supervisé** (avec l'utilisation d'une machine à fumée) ;
- une **formation « un temps pour se remobiliser »** (présentation de différentes méthodes de repos afin d'améliorer la concentration à son poste de travail), animée par un sophrologue ;
- à Rouen, l'actualisation de la signalétique amiante avec un plan de situation ;
- l'achat de récepteurs d'**alarmes spécifiques** (alarme visuelle et vibrante) pour que les agents malentendants soient correctement avertis, en cas d'alerte incendie ;
- l'achat des **deux tapis de marche** actuellement en location (un à Caen et un à Rouen) : nous avons voté pour cet achat, au vu de son utilisation et du montant peu onéreux (2 042 €). Nous avons relevé toutefois qu'aucun contrat de maintenance n'était engagé pour le moment en cas de panne ;
- une enveloppe de 3 000 € pour l'**aménagement des salles de convivialités** au sein des deux établissements normands. Ce montant sera amené à évoluer en fonction de l'affinage des projets.

Voici les dépenses qui n'ont pas été retenues sur le budget de la FS et pour lesquelles la CGT a voté contre :

- la **formation « intelligence émotionnelle »** prévue pour les agents du PIC à Rouen (apprendre à gérer ses émotions en situation de stress et de conflit pour adopter une réponse appropriée) : en effet, la dégradation des conditions de travail des agents du PIC a été engendrée par la mise en place déficiente du guichet unique par le ministre et par la gestion méprisante de la MOA. C'est un sujet national, cette formation doit donc être financée par le national et non pas la FS du CSA de Normandie !
- Il en va de même pour la **mesure de la qualité de l'air** suite aux mauvaises odeurs constatées dans les bureaux 304 et 305 à Caen. Après deux années d'atermoiements, l'administration dit avoir identifié l'origine du problème : une fuite d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales. Mais elle met toujours en cause les agents, qui auraient, selon elle, endommagé un tuyau en y plantant un clou. Nous estimons que cette mesure de la qualité de l'air est liée à un manque d'entretien du bâtiment par l'administration et que c'est donc à elle de payer cette dépense et non à la FS. À ce stade, et suite à l'exigence du médecin de prévention, le coffrage est en passe d'être réparé, la mesure de la qualité de l'air va être prise en charge par l'administration et devrait être réalisée prochainement, avant que les agents puissent réintégrer leurs bureaux sereinement.

À Rouen, les travaux suite au dégât des eaux vont se poursuivre, trois bureaux (209, 309 et 310) présentant des niveaux de contamination fongique élevés.

Pour aller plus loin...

Où en sont les négociations sur la future mutuelle ?



Retrouvez le compte-rendu de la dernière séance de négociation du 18 avril 2024, en cliquant sur ce lien !

[https://www.cgffinances.fr/IMG/pdf/echo\\_nego\\_psc\\_7.pdf](https://www.cgffinances.fr/IMG/pdf/echo_nego_psc_7.pdf)

Agenda

Nous vous invitons à nous rejoindre aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai : à 10h30 Place Saint-Pierre à Caen et à 10h30 Place Joffre à Rouen !



Prenez contact avec vos élus CGT !

Matthieu Boivin à Caen  
Emmanuel Hery à Rouen

*La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dans la limite de 1% des revenus.*